

Réunion Direction des Affaires Maritimes/Organisations Syndicales

13 novembre 2017

Une réunion présidée par Thierry Coquil, Directeur des Affaires Maritimes (DAM), s'est tenue le 13 novembre en présence des organisations syndicales.

Cette réunion était destinée à présenter des éléments de réflexion sur la simplification et la modernisation des services de la Direction des Affaires Maritimes et de leurs missions.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche gouvernementale "Action publique 2022" de modernisation globale de l'administration de l'Etat.

Le Directeur a rapporté les difficultés à discuter avec les autres interlocuteurs "maritimes" comme la Marine Nationale qui avait, un temps, pensé récupérer les CROSS. Le CIMER va lever les ambiguïtés et il semble que l'administration civile maritime territoriale soit maintenue. Toutefois, le DAM appelle de ses vœux une clarification du rôle des échelons préfectoraux, départementaux et régionaux ainsi que de celui des préfets maritimes. Pour le Directeur, l'organisation de l'administration maritime autour des DIRM et des DDTM/DML n'est pas optimale.

Point 1 - l'inspection des navires

Le sous directeur chargé de la sécurité maritime fait un point d'étape sur la réforme envisagée. Les organisations regroupant les armateurs au commerce et à la pêche ont été consultées (GASPE, Armateurs de France, UAPF et CNPMEM...).

Elles sont globalement favorables aux propositions de réforme.

Même si toutes les options sont encore à discuter, il est envisagé de conserver les visites périodiques de sécurité des navires à passagers.

Le projet a également été présenté aux sociétés de classification BV, RINA et DNVGL et à l'ANFR.

Une plateforme de concertation avec les personnels et les administrés va être mise en place. Ce système doit être un moyen de permettre une réflexion et une coproduction sur la manière dont sont réalisées les visites de sécurité. Un prestataire privé "FANVOICE" travaille à cette plateforme.

Une étude d'impact sur les personnels de l'administration maritime, suite à cette réforme envisagée, va être conduite sur la base des données collectées dans GINA.

Pour la CFDT les 100 000 heures de visites utilisées comme base de réflexion de la réforme ne sont qu'une partie du métier d'inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques du travail maritime!

La DAM présentera en janvier 2018 à la ministre en charge des Transports, Elisabeth Borne, le projet de réforme et de modernisation de l'organisation des visites de sécurité des navires. Après arbitrages politiques, cette date marquera le départ du calendrier de mise en oeuvre de cette réforme.

Les membres du bureau SM2 vont rencontrer les personnels des centres de sécurité des navires des différentes façades maritimes au cours du mois de novembre. Des visioconférences seront organisées avec les services ultramarins.

Point 2 - le Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS)

La DAM souhaite moderniser le DCS. Un constat fait apparaître un vieillissement des Vedettes Régionales (VR). La réflexion s'opère autour du rayon d'action des moyens nautiques hauturiers et de la capacité à rester à la mer. Pour ce faire et après consultation de la Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture (DPMA) et de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) sur leurs besoins en matière de contrôle, deux scénarii sont envisagés :

- 1- Construction d'un patrouilleur de 40 mètres environ et remise en condition de la plus moderne des VR afin de la transformer en "petit patrouilleur" et en sortant de flotte 2 VR ;
- 2- Construction d'un patrouilleur de 40 mètres environ et construction d'un plus petit patrouilleur en sortant de flotte 3 VR ;

Cette opération devra se faire à personnel constant. Le budget prévisionnel sera d'environ 14 millions d'euros avec un financement pour partie par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Une réflexion a été lancée avec les ingénieurs d'armement ainsi qu'avec le pôle technique de l'armement Phares et Balises pour établir le cahier des charges conformément aux deux scénarii.

Outre les questions techniques, les questions relatives au dimensionnement des effectifs seront abordées. Les personnels des VR ont vocation à armer les nouveaux moyens avec, comme régime de travail, le régime de travail actuel des patrouilleurs. Un plan de formation sera mis en place.

Le DAM insiste sur son souhait de formaliser avec des éléments factuels, les besoins en terme de contrôle de la DPMA et de la DEB. Pour le moment, ces directions ne souhaitent pas donner un cahier des charges précis.

Afin de bien montrer la qualité des contrôles effectués par les moyens du DCS, la DAM travaille à un référentiel de ces derniers.

En réponse à une question de la CFDT, le DAM indique que les moyens doivent très certainement être repositionnés. Le Themis devrait se voir déployé plus à l'ouest. L'Iris pourrait se voir déployé plus au sud du Golfe de Gascogne y compris pour son port base.

La CFDT s'inquiète du fait qu'aucune étude n'ait été conduite afin de connaître les impacts que cette réforme aura immanquablement sur l'organisation du travail et les répercussions qu'elle aura sur les agents à titre professionnel et personnel. Ces éléments doivent être pris en compte dans la poursuite de la réflexion.

Point 3 - Les compétences "Mer"

A la suite du rapport sur la sécurisation des compétences maritimes, un travail a été réalisé par la DAM sur trois compétences particulières.

Il s'agit des métiers dont les compétences sont centrées sur la sécurité des navires, le contrôle des pêches et la formation professionnelle maritime.

Sont présentées les forces et faiblesses de ces différents domaines en termes d'effectifs, de recrutement et de formation.

La DAM souhaite mettre en place des filières spécifiques avec des possibilités d'évolution de carrière rendant intéressants ces métiers afin d'attirer les agents au sein du ministère.

La prochaine réunion se déroulera le 11 décembre 2017.

La CFDT restera vigilante sur l'évolution des réformes proposées en mettant l'humain au centre des réformes et non l'inverse.